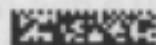


Votre agent général
EIRL SENTUC EIRL LAMAISON
9 PLACE GOURY BP 55
40801 AIRE SUR L ADOUR CEDEX
☎ 05 58 71 61 17
☎ 05 58 71 94 59
✉ agence.lamaisonsentuc@axa.fr



Assurance et Banque

N° ORIAS 07 013 226 (JEROME SENTUC)
Site ORIAS www.orias.fr


SARL BRUNO LALANNE
QUARTIER NAN
40320 BUANES

Votre contrat

Construction BTPLUS

Vos références

Contrat
0000004810577204
Client
3188803104

Date du courrier
06 décembre 2019

ATTESTATION D'ASSURANCE

AXA France, dont le siège social est situé Terrasses de l'Arche 92000 Nanterre atteste que :

SARL BRUNO LALANNE
QUARTIER NAN
40320 BUANES
N°SIREN/SIRET : **49462416600018**

Est titulaire du contrat d'assurance n° **0000004810577204** pour la période du **01/01/2020** au **01/01/2021**.

Assurance de responsabilité décennale obligatoire

1. Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

- Aux activités professionnelles ou missions suivantes : activités rappelées au paragraphe «Activités souscrites» ci-après.
- Aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances.
- Aux travaux réalisés en France métropolitaine ou dans les départements d'outre-mer.
- Aux chantiers dont le coût total de construction HT tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de **15 000 000** euros.
Cette somme est portée à **30 000 000** euros HT en présence d'un contrat collectif de responsabilité décennale bénéficiant à l'assuré, comportant à son égard une franchise absolue au maximum de 10 millions d'euros pour les lots structure et gros œuvre et 6 millions d'euros pour les autres lots.